

Instruction publique

Vers des classes mixtes au Cycle d'orientation?

Un projet de loi supprime les regroupements en 9^e et en 10^e au profit d'un tronc commun, avec certains cours à niveau, et sépare la 11^e année en deux filières.

Sophie Simon

Le Conseil d'État veut supprimer les regroupements par niveau au Cycle d'orientation. La structure en trois niveaux, votée en 2009, n'a pas fait ses preuves chez les élèves âgés de 12 à 15 ans. Elle est notamment accusée de renforcer les inégalités sociales (*lire notre édition du 14 octobre 2019*). Un projet de loi, présenté lundi, offre un compromis entre le système d'avant 2011 et celui des regroupements qui prévaut actuellement.

Afin de permettre une meilleure transition depuis l'école primaire, en 9^e et en 10^e années, les regroupements seraient supprimés et remplacés par des classes mixtes, avec des niveaux dans certaines disciplines seulement. La 11^e année, elle, serait scindée en deux voies distinctes: maturité ou certificat, pour mieux préparer aux filières du secondaire II. Autre nouveauté: un parcours accéléré pour les élèves très doués, en deux ans au lieu de trois.

Le Grand Conseil doit encore se prononcer sur ce projet, dont la mise en œuvre est prévue par étapes dès 2022. Ce dernier a été présenté à l'issue d'une large consultation auprès des enseignants, des parents, d'experts et d'un groupe «d'accompagnement politique» avec un représentant par parti (à l'exception de l'UDC qui n'a pu participer aux travaux pour des raisons d'agenda, et n'a donc pas encore de position sur le projet). «Ce n'est pas un projet idéologique», mais empirique, a plaidé la conseillère d'État chargée de l'Instruction publique, Anne Emery-Torracinta. En Suisse romande, le Jura, le Valais et Neuchâtel sont déjà passés à un système de mixité.

9^e année, horizon 2022

Le projet introduit des classes mixtes, ce qui signifie que tous les élèves sont regroupés au sein d'une même classe mais que les exigences, et donc les évaluations, sont différentes dans deux disciplines, en fonction des compétences de chacun. Ainsi, il y a majoritairement des cours sans niveaux, complétés par des cours avec niveaux en mathématiques et en français. «Avoir un groupe classe stable, c'est très important, si le niveau assigné n'est pas adapté, on change de niveau sans changer de classe», commente Anne Emery-Torracinta. Il est établi que certains élèves de sections moins exigeantes ont des résultats égaux, voire supérieurs en mathématiques à certains de leurs camarades des sections plus exigeantes. «Dès lors, pourquoi ne pas les tirer vers le haut?»

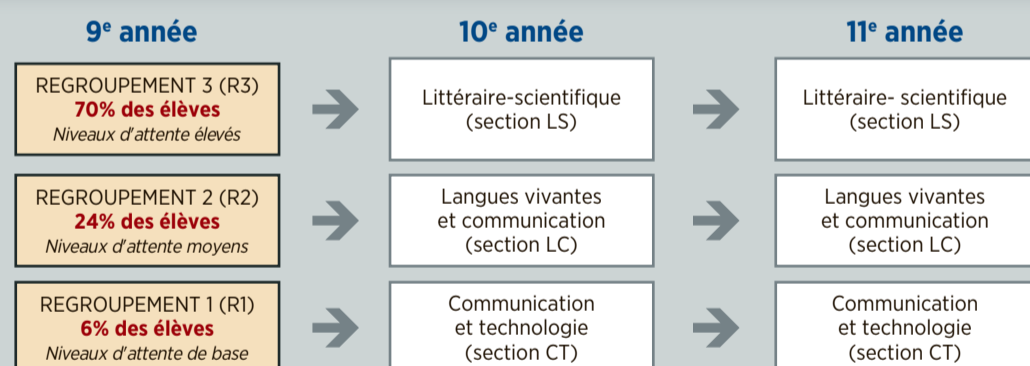
10^e année, horizon 2023

Là encore, les classes sont mixtes, mais le nombre de cours à niveaux augmente à quatre: il s'agit alors des mathématiques et du français, mais aussi des langues (anglais et allemand). L'introduc-

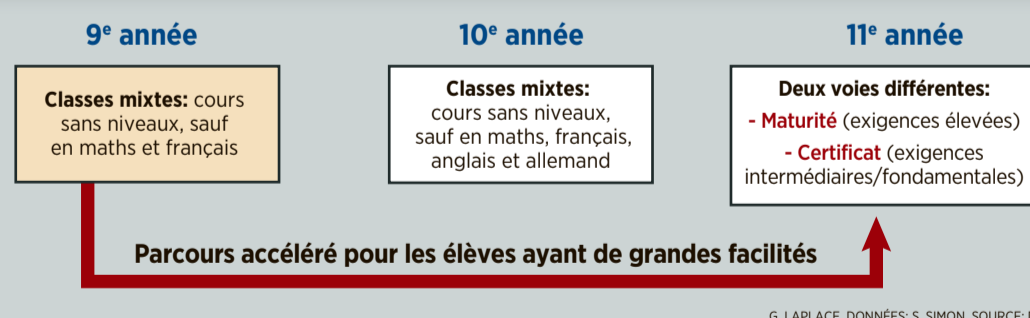


Nouveau système
Le Grand Conseil doit encore se prononcer sur ce projet, dont la mise en œuvre est prévue par étapes dès 2022. PASCAL FRAUTSCHI

L'organisation actuelle du Cycle d'orientation



Le projet de réforme du Cycle d'orientation



tion des options reste inchangée. À la différence de la 9^e année, l'organisation des niveaux sera très souple: soit les élèves sont ensemble tout le temps, soit les élèves sont ensemble dans les cours sans niveaux, et séparés pour les cours à niveaux, auquel cas le regroupement peut se faire par moments seulement ou pour toute l'année.

11^e année, horizon 2024

En dernière année du Cycle, la proportion d'élèves du regroupement le moins exigeant (CT) qui maîtrisent les attentes fondamentales est de 2,4%. «On voit bien qu'il faut changer quelque chose», observe Anne Emery-Torracinta. De trois regroupements, la 11^e année passerait à deux voies avec des cours différenciés. La voie maturité viserait principalement la préparation aux filières du secondaire II menant à la maturité gymnasiale ou professionnelle. La voie certificat viserait la préparation aux filières menant aux certificats. L'accès aux maturités resterait possible en post CFC (pour les professionnelles) ou en post-ECG (pour les spécialisées). Et une réorientation de

voie resterait possible en cours de route si un «élève n'est pas au bon endroit».

Un parcours accéléré

Un parcours en deux ans au lieu de trois serait possible pour les élèves ayant de grandes facilités, repérés en première partie de la 9^e année. En deuxième partie de 9^e, on pourrait leur proposer des aménagements avec des contenus de 10^e année, qu'ils pourraient ainsi sauter. Ils se retrouveraient ensuite directement en 11^e année, avec une mise à niveau des fondamentaux de 10^e année s'ils ne sont pas encore acquis. Quelles différences avec le système actuel? «Aujourd'hui il est déjà possible de sauter la 10^e année, mais les élèves concernés doivent se débrouiller par eux-mêmes, répond la magistrate socialiste. Dans notre projet de loi, ils seraient accompagnés. Et on ne les mettrait pas dans des classes d'élite, ils resteraient avec les autres.»

Lire l'éditorial en une:
«Un Cycle fruit d'un compromis»

Soutien prudent des enseignants et des parents

● La Fédération des associations des maîtres du Cycle d'orientation (Famco) a été partie prenante lors de l'élaboration de ce projet de loi. Il lui semble aller dans le bon sens sans qu'elle ne signe un chèque en blanc pour autant. Si ses inquiétudes concernant les effectifs de classe ont été entendues, tous les souhaits des enseignants n'ont pas été exaucés. «On se rapproche des exigences formulées concernant les effectifs, mais ils ne sont pas inscrits dans le projet de loi, donc cela va aussi dépendre du contexte budgétaire et du bon vouloir des députés chaque année»,

s'inquiète Michaël Savoy, membre du bureau.

Le projet de mixité, nouveauté majeure du projet, lui semble «intéressant. Le département a pris en compte nos demandes de moyens supplémentaires pour les élèves en grande difficulté, c'était indispensable. Ce qui nous interpelle, c'est que ces prestations de soutien peuvent être déléguées à des organismes publics ou privés, qu'est-ce que cela veut dire?» s'interroge-t-il.

Des enseignants s'opposent enfin à l'idée d'un parcours accéléré, sans que cela ne remette en cause le soutien au projet

global. «L'État ne devrait pas encourager les élèves à sauter une classe, ce qui est déjà possible, à une période de leur scolarité où les changements sont forts. D'autant que les meilleurs élèves tirent les autres vers le haut, il est donc paradoxal de les exonérer de la 10^e année.»

Côté parents, un sondage des membres de la Fédération des associations de parents d'élèves de l'enseignement obligatoire (Fapeo) a révélé que 79% d'entre eux sont plutôt convaincus par les changements proposés (*lire notre édition du 12 mars*). La secrétaire générale de la Fapeo,

Anne Thorel Rueggesser, estime toutefois que des interrogations subsistent. «Certaines questions sur l'organisation concrète ne sont pas résolues dans le projet de loi.» Elle s'inquiète aussi des délais de mise en œuvre de la réforme. «Pour commencer en 2022, cela veut dire que le projet de loi doit être voté avant la fin de l'année, or on connaît la vitesse de passage en commission. La volonté d'aller très vite est compréhensible dans le calendrier politique d'une conseillère d'État, mais mener une réforme de telle ampleur en deux ans semble quand même assez irréaliste?» **S.S.**